

Express 2017-01-20

NEUCHÂTEL Un projet original d'habitation décroche une aide cantonale. Le début des travaux est prévu à l'automne.

Feu vert pour la Coopérative d'en face au Vieux-Châtel

La Coopérative d'en face aperçoit le bout du tunnel. Tous les voyants sont au vert pour concrétiser son projet «Les copains d'abord», dans le quartier du Vieux-Châtel, à Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat a accordé un soutien dans le cadre de la politique cantonale du logement. Il s'agit d'un prêt de 700 000 francs, remboursable avec un intérêt de 1% sur 25 ans, et de l'acquisition d'une part sociale à la coopérative pour un montant de 230 000 francs.

«Ce projet original est soutenu très fortement par la Ville de Neuchâtel», relève Nicole Decker,

cheffe de l'office cantonal du logement. La Confédération est également partie prenante, au travers d'un prêt d'un peu plus d'un million de francs, avec un taux de 1% sur 22 ans. Ce type de démarche qui vise une densification du bâti en concertation avec le voisinage est encouragé.

«La Coopérative d'en face a dû faire face à beaucoup de contraintes», note Nicole Decker. Les plans et les statuts de l'association ont été ratifiés par l'Office fédéral du logement. Il s'agit d'un «modèle où les loyers seront au prix coûtant, et l'on est sûr que cet immeuble sort du marché spéculatif».



Lors d'une présentation du projet aux voisins. ARCHIVES DAVID MARCHON

«Les gens seront davantage que des locataires et doivent vivre en meilleure intelligence», explique la cheffe de l'office du logement. Dans une telle coopérative d'habi-

tation, «la mentalité est fondamentalement différente de celle d'une PPE (réd: propriété par étages), où tous les propriétaires se sentent chez eux». L'originalité du projet tient

aussi à la présence d'une salle commune et à la volonté de «créer une ambiance de quartier». Par ailleurs, les futurs locataires signeront une charte «sans voiture». La taille du local à vélos suit les normes de Pro Vélo, soit un cycle par pièce. «C'est la première fois qu'elles s'appliquent de manière aussi stricte dans le canton.»

La Ville soutient pour sa part le projet en accordant un droit de superficie, en prenant pour près de 300 000 francs de parts sociales et en ayant accordé un prêt de quelque 200 000 francs pour le concours d'architecture. «Le subventionnement fédéral et cantonal a pu

être déclenché après l'octroi du permis de construire en novembre dernier, après la levée des oppositions», précise Yves Froidevaux, de la Coopérative d'en face.

La complexité du projet s'est encore répercutée sur son coût, désormais estimé à 9,7 millions de francs. «On est très serré, raison pour laquelle les appels d'offres et soumissions complémentaires seront faits avant de commencer les travaux, en septembre.»

Mais d'ici là, la Ville doit concrétiser son projet de jardin public voisin. Sur les 21 appartements qui verront le jour, les deux tiers ont déjà été attribués. **FME**